

## PROGRAMME D'APPUI AUX FORMATIONS

### APPEL A PROPOSITIONS 2007

L'Université Hassan II – Aïn Chock de Casablanca, dans le cadre du programme appui aux Formations, vise à soutenir la mise en place de modules ou de filières nouvelles ou à renforcer des modules ou filières existantes dont l'intérêt est certain.

Ce programme sera doté pour l'année 2007 d'un budget global de 2 MDH dans le cadre du budget d'investissement.

#### 1. Objectifs du programme

Ce programme, qui se veut l'un des outils pour la réforme pédagogique, vise notamment le soutien :

- à la mise en place et l'amélioration de modules et des travaux pratiques pour les cycles licence des EAO
- à la mise en place de modules et des travaux pratiques pour les cycles masters des EAO et EAR
- à la mise en place de modules et des travaux pratiques dans les EAR

#### 2. Formations concernées

Toute formation organisée sous forme modulaire satisfaisant les normes pédagogiques nationales concernant les modules.

#### 3. Moyens affectés aux projets

Des équipements de base, ou tout autre équipement ou matériel dont l'acquisition induit des retombées directes sur la qualité des enseignements. Les besoins du projet en terme de fonctionnement ne seront pas pris en charge. Néanmoins, les besoins justifiés en vacations pour le cycle Master peuvent être demandés.

#### 4. Dépôt des projets

Les projets doivent parvenir à la présidence de l'Université Hassan II – Aïn Chock, en 4 exemplaires, avant le 15 Novembre 2007. Les projets doivent être élaborés à partir du formulaire ci-joint.

5. Un projet est présenté par le département dont relève le module.

6. L'ensemble des demandes émanant d'un même établissement ne peut pas excéder 700 000 DH.

7. Les projets qui visent la mise en commun des équipements entre deux ou plusieurs établissements seront encouragés.

8- les projets seront évalués selon les critères ci-joints.

# PROGRAMME D'APPUI AUX FORMATIONS 2007

## CRITERES D'EVALUATION :

1. Conformité du projet avec la note d'orientation du P.I\*  
(Décision par consensus)
2. Pertinence du projet
  - a. Contexte et justification de la demande
  - b. Conformité avec les objectifs du module
  - c. Degré de priorité avec les objectifs du module
3. Faisabilité du projet
  - a. Adéquation avec les moyens existants
  - b. Adéquation moyens demandés - projet (Aspects financiers)
4. Retombées du projet
  - a. Amélioration de la qualité de la formation
  - b. Amélioration du rendement pédagogique
  - c. Amélioration de l'insertion (adéquation formation-emploi)
5. Regroupement (Projet fédérateur)

\* Ce programme, qui se veut l'un des outils pour la réforme pédagogique, vise notamment le soutien :

- à la mise en place de modules pour les cycles licence des EAO et EAR
- à la mise en place de modules pour les cycles masters des EAO et EAR
- à la mise en place des modules dans les EAR